

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	59	44

**SEANCE DU**  
**30 JUIN 2026**

Date de convocation du Comité Syndical  
22/06/2026

Date d'affichage de la convocation au siège  
22/06/2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 59  
Nombre de suffrages exprimés : 60  
Nombre de délégués ayant voté pour : 60  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 30 juin 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la maison de la culture et de la convivialité de la Roche Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** BERTAUD Cécile, CHAUNDET Sébastien, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, GARAYT Josquin, GENESTIER Stéphane, GRIMBERG-MICHAUD Edith, LAMBERT Béangère, LAVIE André, MARTIN Thierry, MIGNE Didier, PAZOS-SANTIAGO José, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, GIANGRECO Malory, TILLIE Antoine.

**Billom Communauté :** CHAVAROT Patrick, DEGOILLE Michel, DODAT Régis, DROUIN Franck, MAZIN Vincent, PEIXOTO Maria, RAMADIER Maryline, ROSSIGNOL Dominique, MOINE Pierre.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** AYME Céline, BILLEBAUD Brigitte, DARLET Romain, DEMESSINE Frédéric, ESCARZAGA Vincent, GAY Arnaud, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** GEORGES Denis, MOULIN François, MENUGE Marie-Claire, GIRARD Dominique, LARROUSSE Lionel, NONY Laurent, OUVRARD Antonin.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, BOUCHE Jérémy, CONSTANT Angélique, FLORET Julien, HABONNEL Pascaline, REY Dominique, SAUZEDDE Véronique, TRICHARD Dorothee, GARITTE Anne-Sophie, POUILLARD Isabelle.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HEALY Bénédicte, LAGRU Alain, MAILLET Guillaume, SIMIONI Sébastien, VIALAT Gérard, DUPECHER Pierre, VALLET Gérard.

**Pouvoir(s) :**

- M. Guy MAILLARD donne procuration à Mme Dorothee TRICHARD

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2026-27 : Affectation définitive des résultats 2025 : Budget Principal**

**VU** les articles L1612-32 et 33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la nomenclature comptable et budgétaire M 57 ;

**VU** l'état des restes à réaliser 2025 établi pour le Budget principal et annexé à la présente délibération ;

**VU** la délibération n°2026-01 du 09 mars 2026 de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 au Budget principal ;

**VU** la délibération n°2026-06 du 09 mars 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 intégrant une reprise anticipée des résultats 2025 ;

**VU** le Compte Financier Unique 2025 établi par le SBA et le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget principal du SBA ;

**VU** les résultats 2025 actés au titre du vote du Compte Financier Unique 2025 du BP (délibération n° 2026-24) ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que, par délibération n°2026-06 en date du 09 mars 2026, le Comité Syndical a procédé à l'affectation provisoire des résultats 2025 du Budget Principal.

En effet, l'article L. 1612-32 du CGCT permet aux collectivités territoriales de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Financier Unique et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, sous réserve d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du Compte Financier Unique, les résultats sont définitivement arrêtés. Le Comité Syndical procède à la régularisation des montants, si nécessaire, au sein de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur l'affectation définitive des résultats du Budget Principal constatés à la clôture de l'exercice 2025.

Résultats définitifs constatés à la clôture de l'exercice 2025 :

#### **Section de fonctionnement :**

	<b>Prévu</b>	<b>Montants réalisés</b>
Total des produits	28 518 477,60 €	24 777 963,79 €
Total des charges	28 518 477,60 €	24 777 963,79 €
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>		<b>0 €</b>
Résultat reporté antérieur positif (002) (B)		3 981 790,10 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement (A+B)</b>		<b>3 981 790,10 €</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 3 981 790,10 €. Aucun reste à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement n'est constaté en 2025.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20260708-DEL2026-27-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

**Section d'investissement :**

	<b>Prévu</b>	<b>Montants réalisés</b>
Total des produits	6 448 200,93 €	1 167 344, 82 €
Total des charges	6 032 845,72 €	1 992 623, 29 €
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>		<b>- 825 278, 47 €</b>
<b>Résultat reporté antérieur positif (001) (B)</b>		4 315 525,10 €
<b>Résultat de clôture d'investissement (A+B)</b>		<b>3 490 246, 63 €</b>
Restes à réaliser en dépenses		1 336 043 , 08 €
<b>Excédent ou besoin de financement 2025</b>		<b>2 154 203, 55 €</b>

Le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 3 490 246, 63 €.

Après prise en charge des restes à réaliser constatés en dépenses d'investissement à la fin de l'exercice budgétaire (1 336 043, 08 €), la section d'investissement présente un excédent de financement de 2 154 203, 55 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement en 2025.

L'ensemble des résultats ici présentés sont conformes à ceux de la délibération n° 2026-01 de reprise anticipée des résultats 2025.

Affectation définitive des résultats 2025 :

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de reprendre définitivement les montants suivants au BP 2026 :

- de reporter l'excédent d'investissement 2025 au chapitre 001 pour un montant de 3 490 246, 63 €,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 3 981 790,10 €, au chapitre 002.

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 :** **APPROUVE** la reprise définitive du résultat de l'exercice 2025 au Budget Principal 2026.

**Article 2 :** **DÉCIDE :**

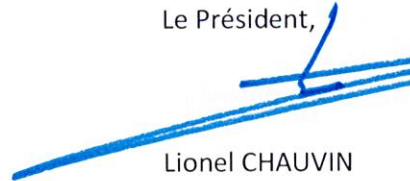
- de reporter au BP 2026 l'excédent d'investissement 2025 au chapitre 001 pour un montant de 3 490 246, 63 €,
- d'affecter la somme de 3 981 790,10€ au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.

**Article 3 : PRÉCISE** que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*